

<b>ORDONNANCE COLLECTIVE N° 20</b>	<b>DÉCIDER DE LIBÉRER UNE PERSONNE DE LA SALLE DE RÉVEIL</b>
<b>Référence à un protocole :</b> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> <b>Titre : Protocole interdisciplinaire N° 4 :</b> <b>Surveillance clinique à la salle de réveil</b>	<b>Date de mise en vigueur :</b> <b>Septembre 2011</b>  <b>Date de révision :</b> <b>17 octobre 2014</b>
<b>PROFESSIONNELS HABILITÉS À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET SECTEUR(S) D'ACTIVITÉ(S) VISÉ(S) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les infirmières du Bloc de consultations médicales.</li> <li>▪ Les inhalothérapeutes.</li> </ul>	
<b>GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour toute personne ayant subi une sédation ou anesthésie générale au Bloc de consultations médicales.</li> </ul>	
<b>ACTIVITÉS RÉSERVÉES AUX INFIRMIÈRES:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.</li> <li>▪ Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier.</li> </ul>	
<b>ACTIVITÉS RÉSERVÉES AUX INHALOTHÉRAPEUTES:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes sous anesthésie, y compris la sédation-analgésie ou sous assistance ventilatoire.</li> </ul>	

**INDICATION/CONDITION  
D'INITIATION :**

- Pour toute personne ayant subi une chirurgie dentaire, un traitement ou un examen sous sédation ou anesthésie générale à l'Institut.

**INTENTION THÉRAPEUTIQUE :**

- Évaluer adéquatement la personne ayant reçu une sédation ou une anesthésie générale avant de prendre la décision de la libérer de la salle de réveil.

**CONTRE-INDICATION :**

- Aucune.

**LIMITE/RÉFÉRENCE AU MÉDECIN :**

- Référer à un médecin en urgence si détérioration de l'état général.

**DIRECTIVES :**

- Effectuer la surveillance clinique selon le protocole interdisciplinaire n° 14.
- Référencer aux feuilles « Critères de libération de la salle de réveil » :
  - Annexe 1 : Lors d'un retour sur une unité de soins;
  - Annexe 2 : Lors d'un départ à domicile ou dans un autre centre hospitalier.
- Vérifier les critères de libération aux 15 minutes ou plus souvent selon son jugement et attribuer une cote selon la condition clinique de la personne.
- Lors d'un retour sur une unité de soins (annexe 1), la personne peut quitter la salle de réveil si :
  - aucun résultat individuel est égal à 0;
  - le pointage total est plus grand que 11 sur 14.
- Lors d'un départ à domicile ou dans un autre centre hospitalier (annexe 2), la personne peut quitter la salle de réveil si :
  - aucun résultat individuel est égal à 0;
  - le pointage total est plus grand que 8 sur 10;
  - présence d'un accompagnateur;
  - capacité d'uriner (miction avant le départ nécessaire si homme de plus de 70 ans ou si antécédents de rétention urinaire).
- Inscrire le pointage des critères de libération sur la feuille « Salle de réveil » et noter ses observations.
- Signer le départ et inscrire l'heure dans la section *Départ autorisé* sur la feuille « Salle de réveil ».

**RÉFÉRENCES :**

*Méthodes de soins infirmiers informatisées de l'AQESSS* (Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux)

- Évaluer la tension artérielle
- Évaluation du pouls
- Évaluation de la respiration
- Test de saturométrie (ou d'oxymétrie)

**SOURCES :**

*Critères de libération de la salle de réveil*. Hôpital de l'Enfant-Jésus, septembre 2010.

*Note d'évolution soins infirmiers. Chirurgie ambulatoire, Chirurgie d'un jour*. Hôpital de l'Enfant-Jésus, septembre 2010.



**CRITÈRES DE LIBÉRATION DE LA SALLE DE RÉVEIL  
LORS D'UN RETOUR SUR UNE UNITÉ DE SOINS**

<b>Évaluation aux 15 minutes ou plus selon le jugement</b>	<b>Résultat</b>
<b>Niveau de conscience</b>	
Éveillé et orienté	2
Éveillable avec stimulation minimale	1
Éveillable uniquement à la stimulation tactile	0
<b>Activité</b>	
Bouge les 4 membres sur demande	2
Bouge faiblement les membres	1
Incapable de bouger volontairement les membres	0
<b>Signes vitaux (Pouls et tension artérielle)</b>	
Stable – Changement minime (< 15 %) des valeurs pré-anesthésiques	2
Stable mais changement modéré (15-30 %) des valeurs pré-anesthésiques	1
Instable – Changement marqué (> 30 %) des valeurs pré-anesthésiques	0
<b>Respiration</b>	
Respiration normale et profonde, toux sans particularité	2
Respiration lente ou superficielle mais toux sans particularité	1
Dyspnéique, toux faible, bradypnée (F.R < 8/min.)	0
<b>Saturation en oxygène</b>	
SaO <sub>2</sub> > 90 % à l'air libre	2
SaO <sub>2</sub> > 90 % avec O <sub>2</sub>	1
SaO <sub>2</sub> < 90 % avec O <sub>2</sub>	0
<b>Évaluation de la douleur</b>	
0-3 Aucune, inconfort mineur	2
4-7 Douleur modérée persistante	1
8-10 Douleur sévère persistante	0
<b>Nausées et vomissements</b>	
Aucune ou légères nausées sans vomissements	2
Nausées et vomissements modérés	1
Nausées et vomissements sévères persistants	0
	<b>/14</b>

**Doit avoir un pointage total plus grand que 11 sur 14 et n'avoir aucun résultat individuel égal à 0 pour quitter la salle de réveil.**

**CRITÈRES DE LIBÉRATION DE LA SALLE DE RÉVEIL  
LORS D'UN DÉPART À DOMICILE OU DANS UN AUTRE CENTRE HOSPITALIER**

<b>Évaluation aux 15 minutes ou plus selon le jugement</b>	<b>Résultat</b>
<b>Signes vitaux (Pouls et tension artérielle)</b>	
Stable – Changement minime (< 15 %) des valeurs pré-anesthésiques	2
Stable mais changement modéré (15-30 %) des valeurs pré-anesthésiques	1
Instable – Changement marqué (> 30 %) des valeurs pré-anesthésiques	0
<b>Activité</b>	
Démarche assurée, pas d'étourdissement	2
Nécessite assistance	1
Incapable de déambuler	0
<b>Nausées et vomissements</b>	
Aucune ou légères nausées sans vomissements	2
Nausées et vomissements modérés	1
Nausées et vomissements sévères persistants	0
<b>Évaluation de la douleur</b>	
0-3 Aucune, inconfort mineur	2
4-7 Douleur modérée persistante	1
8-10 Douleur sévère persistante	0
<b>Saignement</b>	
Minime	2
Modéré mais acceptable	1
Sévère, anormal	0
	<b>/10</b>

**Peut quitter la salle de réveil si :**

- Pointage plus grand que 8 et aucun résultat individuel égal à 0
- Présence d'un accompagnateur
- Capacité d'uriner (miction avant le départ nécessaire si homme de plus de 70 ans ou si antécédents de rétention urinaire)